Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

Band: 9 (1890)

Heft: 3

Artikel: Notice : sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments

Autor: Morel-Fatio, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IXme Année 1890 N° 3

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : **A. Morel-Fatio,** Notice sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments. — **G. Vallier,** Le Carnaval de Nice. — **E. Demole,** Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848 (fragment). — **F. Mazerolle,** Jeton de Louis de Vers, abbé de la Charité et du Mont-Sainte-Marie (diocèse de Besançon). — **A. Ladé,** La valeur du marc de Troyes. — **Th. von Liebenau,** Fälschung der St. Galler Thaler von 1625. — Fälschung der Batzen von Bern, Freiburg und Solothurn, 1650-1652. — Die Münzen der Grafschaft Lenzburg. — Besass die Abtei Pfäffers das Münzrecht ? — **A. Sattler,** Ein jeton des Inselspitals in Bern. — NÉCROLOGIE. — MÉLANGES : Münzverkehr. — Statistik über Münzfälschung. — Münzen-Auction vom 31 März in München. — BIBLIOGRAPHIE. — ERRATA. — ÉCHANGES, VENTES ET ACHATS DE MONNAIES. — ANNONCES.

NOTICE

sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments[1].

Le *Bulletin* (1885, p. 125), a consacré quelques lignes au travail de M. R. Forrer (*Antiqua*, 1885, p. 145) sur « Les monnaies gauloises divisées » provenant de la Tène et du Pont de Thièle.

Depuis de longues années ces objets singuliers ont sollicité mon attention ; aussi me permettra-t-on de donner ici en peu de mots le résumé de mes observations et de mes recherches à ce sujet.

[1] La présente notice a été retrouvée dans les papiers de notre savant et regretté collègue, Arnold Morel-Fatio. Le manuscrit porte l'indication suivante : « Ce travail est à condenser, je ne me suis pas encore tout à fait résumé moi-même à ce sujet. Février, 1887. A. M.-F. »

Au mois de février 1887, Morel-Fatio était déjà fort malade. Il mourut le 10 août suivant, et l'on comprend bien qu'il n'ait eu ni le temps ni les forces de revoir son travail. Nous avons tenu à n'y rien changer. E. DEMOLE.

Et, tout d'abord, éliminons de la question les monnaies purement gauloises de potin; leur cassure, de forme irrégulière, est accidentelle, involontaire; de plus, les nombreuses pesées exécutées sur ces divers fragments ont établi qu'il n'y avait entre eux aucune relation appréciable de poids, et dès lors, aucune intention divisionnaire de la pièce intégrale.

Il faut aussi renoncer à l'hypothèse que ces monnaies de potin ont été morcelées comme frustes et de rebut: on les trouve à tous les états de conservation, le plus souvent même à fleur de coin.

La rupture des monnaies gauloises de potin, disons-le, est un simple accident imputable à la nature friable du métal, et, rien de plus.

Il en est autrement des monnaies romaines ou gallo-romaines de bronze que l'on trouve ainsi divisées. Ici, plus de cassure inégale et indécise, mais une section préméditée, exécutée avec un soin qui exclut toute idée de hasard.

Au lieu de rompre la pièce comme pour le potin gaulois, on a essayé de couper le bronze avec un instrument tranchant qui a tantôt opéré la section complète d'un seul coup, et, le plus souvent, tracé un sillon assez profond pour qu'on n'eût qu'à plier la monnaie pour achever de la séparer en deux moitiés. Ceci est la règle générale.

Les pièces gauloises de potin fragmentées appartiennent aux types les plus variés. C'est encore le contraire qui a lieu pour le bronze romain ou gallo-romain. On en jugera par le tableau suivant qui récapitule tous les types reconnus sur les fragments de cette dernière catégorie.

Colonie de nimes. IMP. DIVI. F. Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa.

Revers. COL. NEM. Crocodile enchaîné à un palmier.

Autres pièces avec la légende variée IMP. DIVI. F. PP. Mêmes types.

La presque totalité des pièces divisées émane de cette colonie.

Colonie de Vienne. IMP. CAESAR DIVI. IVL. DIVI. F. Têtes nues et adossées de Jules César et d'Auguste.

Revers. C. I. V. Proue de navire.

Lyon. IMP. CAESAR. DIVI. IVL. DIVI. F. Têtes adossées de Jules César et d'Auguste.

Revers. COPIA. Proue avec ses avirons.

Le grand bronze de Pompée. MAGNVS. Janus bifrons. Revers. PIVS. IMP. Proue de navire.

Quelques pièces de la fin de la République au type précédent.

Ces quatre derniers types ne se rencontrent qu'avec une rareté infinie à l'état de monnaie divisée.

Enfin, mais très exceptionnellement, des monnaies impériales de bronze frappées en Italie. Pour ma part, depuis plus de vingt-cinq ans, je n'ai trouvé qu'un fragment de cette sorte ; il est emprunté au moyen bronze de Drusus fils de Tibère.

A part cette dernière classe, d'ailleurs contestable et sur laquelle j'aurai à revenir plus loin, toutes les monnaies divisées que je viens de décrire présentent, soit les deux têtes adossées, soit la double tête du Janus bifrons.

On peut donc érigér en règle absolue que, loin d'avoir coupé indifféremment toute espèce de bronze romain, on a choisi d'une manière exclusive le numéraire de Nîmes pour lui imposer cette division. Les rares exceptions mentionnées plus haut n'infirment en rien ce principe ; les pièces coupées de Pompée, Vienne, Lyon auront été, sans nul doute, admises à cette opération à cause de leur similitude avec le type nîmois, à cause des deux têtes ou de la double tête dont elles sont ornées.

Ici, deux questions se présentent ; pourquoi a-t-on préféré la monnaie de Nîmes pour la diviser et dans quel but a-t-on opéré cette division. Il est difficile de le dire et l'on est, à cet égard, réduit aux suppositions les plus variées.

Rappelons seulement que la monnaie émise par l'atelier

de Nîmes jouissait dans nos contrées d'une faveur singulière, témoin la fréquence avec laquelle on la trouve à chaque instant, soit isolément, soit en nombre.

Le versant oriental du Jura, de Givrins jusque par de là Bienne, paraît avoir été le lieu de sa plus grande circulation.

Il m'en a été présenté successivement plus de 1100 exemplaires trouvés entre Saint-Cergues, Givrins, Arnex, Sainte-Croix et jusqu'à Concise, et nul doute qu'en remontant encore plus haut vers le nord-est, la même abondance se manifestât. Mais, on le comprend, il ne m'a pas été donné de faire dans ces parages des constatations aussi minutieuses que sur le territoire vaudois. L'affluence d'un numéraire émanant d'un atelier aussi lointain a de quoi surprendre, mais le fait est constant. Peut-être pourrait-on, sans trop de témérité, y trouver une explication dans le type même de la monnaie, dans le type du revers principalement.

L'animal amphibie qui y figure, le crocodile, n'avait-il pas quelques rapports avec certaines croyances locales, le culte des eaux par exemple, ce culte dont nous avons un témoignage quelque peu antérieur sur la monnaie gauloise des mêmes localités. Je veux parler de l'hippocampe placé au revers de la monnaie des Allobroges des bords du Léman. Cette dénomination m'a toujours paru trop limitée. Je sais que les monnaies à l'hippocampe ont appartenu non seulement au Léman, mais à tous les territoires voisins des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.

On les a trouvées à plusieurs reprises, non seulement à Genève, Nyon, Yverdon, mais aussi jusqu'à Avenches. N'oublions pas non plus les intéressantes frises d'Avenches dans lesquelles nous voyons figurer l'hippocampe et les lions marins (Conf. *Bursian Aventicum*, Pl. VI, n°s 2 et 3).

Je n'insisterai pas sur ces rapprochements ; cependant j'ai cru devoir les mentionner.

Revenons au fait des pièces coupées.

La section a été opérée avec soin et toujours de manière à ne pas altérer les deux têtes figurées sur la monnaie. Quel-

quefois, dans un premier essai, un coup malhabile a déplacé l'instrument tranchant et laissé un ou plusieurs sillons sur la pièce, mais à côté de ces traces, un autre coup mieux dirigé a accompli l'opération de la manière voulue.

Mais quel a été le but de cette opération ?

Etait-ce pour créer une monnaie divisionnaire, était-ce pour détruire ou retirer de la circulation des pièces devenues frustes ?

Il faut rejeter ces deux hypothèses. Il n'y avait pas de motif dans nos contrées plutôt qu'ailleurs pour couper en deux le grand bronze puisque l'on avait à profusion sa division normale, le moyen bronze, et ce dernier, d'une valeur déjà si minime, n'avait guère besoin d'être divisé.

Quant à l'hypothèse d'une démonétisation, elle est encore moins admissible. Contrairement à ce qui a été avancé à cet égard, les fragments de monnaies coupées témoignent que l'on a plutôt choisi des pièces en bon état de conservation que des pièces déformées par une longue circulation.

D'ailleurs, à quoi bon, dans le cas d'une refonte de la monnaie, cette inutile main d'œuvre, le creuset était là et rien ne nécessitait un pareil morcellement.

Arrivons maintenant à la division des monnaies.

En premier lieu elle doit être contemporaine ou à peu près de l'émission des monnaies de Nîmes. C'est-à-dire quelque peu antérieure à l'ère chrétienne.

En effet, et contrairement à ce qui a été avancé, les pièces soumises à cette section se rencontrent bien conservées, à moins qu'elles n'aient, comme celles du pont de la Thièle, été immergées ou placées dans un milieu délétère. Il faut donc écarter l'idée de démonétisation d'un numéraire altéré.

Si l'on a choisi avec soin un type particulier de monnaie pour en faire le morcellement, on a apporté autant de soin dans le mode de section.

On s'est scrupuleusement attaché à respecter les deux têtes figurées sur la monnaie.

Ceci est encore une règle constante.

Dans quel but et pour quel usage a-t-on donc divisé ces monnaies.

Il est difficile de le dire.

Tout d'abord il faut, je crois, repousser l'idée de monnaie divisionnaire. On coupait le grand bronze aussi bien que le moyen. Pourquoi couper le grand alors que son diviseur, le moyen, était surabondant?

Quant au moyen bronze, sa faible valeur ne demandait pas à être fractionnée chez nous plus que dans toutes les autres contrées où il circulait et suffisait aux paiements.

S'il fallait absolument chercher une raison d'être à ces pièces ainsi fragmentées avec un certain soin, je serais porté à voir dans ces objets des marques ou tessères.

Je me résume :

La monnaie de Nîmes a circulé le long de notre Jura dans une proportion considérable.

Les monnaies coupées sont de Nîmes en règle générale.

La section est contemporaine, à peu près du moins, de cette circulation monétaire.

Elle est faite avec soin, conservant intactes les deux têtes du type.

On n'a pas voulu se procurer de division monétaire.

Le but de cette division, l'usage des morceaux, sont inconnus.

Peut-être des marques ou tessères.

A. Morel-Fatio.